



VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 19 novembre 2020

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33

Date de la convocation
12 novembre 2020

Date d'affichage
12 novembre 2020

Objet de la délibération
*Service de l'urbanisme –
Ajout de membres au comité
consultatif de concertation
pour l'élaboration d'un
projet au quartier des Fillols*

Vote pour à l'unanimité

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

L'an deux mille vingt, le dix-neuf novembre deux mille vingt, à dix-huit heures et quatre minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à huit clos au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, RAVINAL Danièle, DUPONT Thierry, GOTTA-SMADJA Marie-Aurore, LAURERI Philippe, FOUCOU Roseline, BOUBEKER Patrick, LE TALLEC Jean-Claude, BARNAY Patrice, BERTRAND Huguette, SCHMITTE Laurent, PONROY Nathalie, NAAL Jean-Michel, BESSET Monique, TREQUATTRINI Pascale, BELTRA Sandrine, CHARRETON Paule-Sandrine, GANDIN Frédéric, CHAUCHE Dalel, BLANC Benjamin, CROCE Marc-Edouard, ORTIS Elsa, VINCENTS Christiane, BOLLA Alain, LAGIER Laure, ROYET Pierre, MARINONI Audrey

Procurations :

DELGADO Alexandra donne procuration à COIQUAULT Jean-Pierre,
LARCHE Laurence donne procuration à CHARRETON Paule-Sandrine,
ATIAS Jessica donne procuration à RAVINAL Danièle,
LEVEQUE Mickaël donne procuration à CROCE Marc-Edouard,
VAZ Hugo donne procuration à DUPONT Thierry.

Absents :

Aucun.

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, **Madame Huguette BERTRAND** est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Il est rappelé que la loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains et la loi du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social imposent à la commune de disposer en 2025 de 25 % de logements locatifs sociaux par rapport au nombre de résidences principales.

Afin de préserver les espaces agricoles et naturels, le plan local d'urbanisme (PLU) a identifié des espaces disponibles dans l'enveloppe urbaine pour pouvoir diversifier l'offre de logements et répondre aux besoins de la population.

Ainsi, onze emplacements réservés de mixité sociale ont été créés au PLU dont celui sur les parcelles cadastrées section AR n^{os} 128 et 129 au quartier des Fillols. Les propriétaires de la parcelle cadastrée section AR n^o 128 ont souhaité la céder et ont trouvé un accord avec Var Habitat, office public départemental de l'habitat.

Afin d'inscrire ce projet dans une démarche de concertation, le conseil municipal en date du 11 juin 2020 a validé la création d'un comité consultatif de concertation qui sera associé tout au long du projet.

Suite à la demande de riverains souhaitant intégrer le comité, il convient de délibérer à nouveau afin de compléter la liste des membres.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2143-2,

VU le code de l'urbanisme,

VU la délibération du 11 juin 2020 relative à la composition du comité consultatif de concertation pour l'élaboration du projet des Fillols,

CONSIDERANT la demande de deux administrés d'intégrer ce comité,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- **VALIDE** la composition du comité consultatif de concertation pour l'élaboration du projet des Fillols telle que définit ci-dessous :

- des représentants du conseil municipal : monsieur le maire, madame Danièle Ravinal (suppléante madame Pascale Tréquatrini), monsieur Jean-Pierre Coiquault (suppléant monsieur Philippe Laureri), monsieur Patrick Boubeker (suppléant monsieur Jean-Claude Le tallec), madame Jessica Atias (suppléante madame Paule-Sandrine Charreton), madame Christiane Vincents (suppléante madame Laure Lagier), monsieur Pierre Royet (suppléante madame Audrey Marinoni).
- des administrés : monsieur Robert Fauchier, monsieur Laurent Troger, monsieur Jean-Michel Borg représentants l'association du Cros de Longagne, madame Marie-Christine Ré, monsieur René Malvestiti, monsieur François-Xavier Dartiguenave, monsieur Robert Volparo, monsieur Vincent Rault, madame Marie-Jeanne Mari, madame et monsieur Jocelyne et Noël François, madame et monsieur Alexandre et Karine Bremaud, madame Annie Grégori, monsieur Pierre Allione, madame Capucine Vancassel, monsieur Ronan Richard

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 24 NOV. 2020
et publication ou notification du 27 NOV. 2020

